

BCN – La Banque Cantonale Neuchâteloise participera au programme américain

Le modèle d'affaires d'une banque locale comme la BCN n'a jamais été de viser la clientèle américaine. La Banque Cantonale Neuchâteloise n'a pas non plus mené d'activités ou de démarchage sur le sol des Etats-Unis et a toujours respecté les réglementations applicables. Elle n'a jamais eu de stratégie visant à faciliter le non-respect des obligations fiscales par des « US Persons ».

Elle a toutefois décidé de participer, à ce stade à la catégorie 2 du programme américain, car elle ne peut pas garantir que tous ses clients américains aient respecté leurs obligations fiscales. Par sa décision, elle entend renforcer sa sécurité juridique sans reconnaître avoir contrevenu au droit des Etats-Unis et suit les recommandations de la FINMA.

Le dynamisme industriel du canton de Neuchâtel a amené un nombre non négligeable de sociétés américaines à s'établir dans le canton, avec des cadres permanents ou temporaires provenant de ce pays. La plupart des relations bancaires avec des ressortissants américains trouve son origine dans cet état de fait.

La BCN aborde la suite de cette procédure avec sérénité. Elle entend coopérer pleinement avec les autorités afin de faire valoir ses arguments et trouver une solution à ce différend fiscal.

Contact :

Giorgio Ardia
Secrétariat général
T +41 (0)32 723 62 20
giorgio.ardia@bcn.ch